

COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DU-BOIS

**CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 5 DECEMBRE 2018**

Le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, le mercredi 5 décembre 2018, à 19h, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Colin SHERIFFS.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 27 novembre 2018

Présents : Colin SHERIFFS, Jean-Pierre VIALARD, Hélène CASAGRANDE, Pierre BONNET, Philippe SANCHOT,

Excusés : Sébastien BOLZON, Jacques DONNE, Sylvie DEBAT,

Secrétaire de séance : Geneviève AIMASSO

ORDRE DU JOUR :

- 1) Indemnité allouée au Comptable du Trésor Public
- 2) Signature convention groupement achats électricité SDEEG
- 3) Demande d'Aide Sociale
- 4) Mandatement du CdG pour lancer une consultation mutuelle
- 5) Demande subvention Voyage Allemagne – Collège E. Laroche
- 6) Cadeaux pour les aînés
- 7) Formation bibliothèque
- 8) Réparation des Cloches de l'Eglise
- 9) Chambre Froide
- 10) Vœux du Maire
- 11) Accord de principe achat lave-vaisselle salle des fêtes
- 12) Equipement extérieur école

M. le Maire demande également de rajouter à l'ordre du jour :

12 bis) Cadence amortissements  
12 bis 2) Modification de budget  
13) Demande de subvention additionnelle CAB

Le Conseil accepte à l'unanimité

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance précédente, dont un exemplaire a été transmis, comme habituellement, à tous les membres du Conseil Municipal.

Aucune remarque n'étant soulevée, le compte rendu du Conseil Municipal **du 7 novembre** est adopté à l'unanimité.

### **1) INDEMNITE ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR PUBLIC**

Suite à des interrogations lors du vote du budget cette année, M. le Maire, informe le Conseil que l'indemnité de Conseil du comptable pour l'année 2019 est de € 255.49 (taux 100%) et suite à la délibération prise le 25 avril 2014, ce montant sera mandaté très prochainement. Il informe également que cette indemnité correspond aux « prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable » qui sont outre les prestations obligatoires résultant de leur fonction.

Vu l'utilisation depuis 3 ans par la commune du package Gironde Ressources qui aide la commune au-delà de ces dites assistances, le Conseil s'interroge sur le fait « doublon » de cette indemnité et constate que ces prestations ne semblent pas avoir été demandées au comptable du trésor public.

Dans un objectif de maîtrise de l'argent public, et en raison de l'effet doublon créée par son adhésion au Gironde Ressources, le Conseil par la présente annule la délibération du 25 avril 2014 et confirme ne pas vouloir à partir de 2019 accorder cette indemnité (1 voix contre, 5 voix pour)

### **2) SIGNATURE CONVENTION GROUPEMENT ACHATS ELECTRICITE SDEEG**

M. le Maire informe le Conseil que le contrat avec le SDEEG concernant le Groupement de Commandes des Syndicats d'Energies Aquitains pour le marché « Achat Electricité » arrive à l'échéance le 31 décembre 2019. La préparation pour le renouvellement de cette opération groupée commençant dès à présent pour un nouveau marché Electricité qui aura une durée de 3 ans avec pour objectif d'obtenir les meilleurs prix du moment, dans un contexte énergétique très volatile et haussier.

M. le Maire demande au Conseil s'il souhaite continuer leur adhésion, en sachant que dans le cas où la commune ne souhaite pas poursuivre ce partenariat avec le SDEEG, il sera alors du ressort de la commune d'entamer les procédures de mise en concurrence dans le respect des règles de la commande publique.

Après une brève discussion, le Conseil accepte à l'unanimité de poursuivre cette opération groupée avec le SDEEG.

### **3) DEMANDE D'AIDE SOCIALE**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

### **4) MANDATEMENT DU CDG POUR LANCER UNE CONSULTATION MUTUELLE DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE (SANTE ET/OU PREVOYANCE)**

Le Conseil a donné un accord de principe à l'unanimité pour cette consultation mais des précisions (telles que le montant de la participation communale/les risques à couvrir) doivent être discutées. Cette délibération sera prise lors du Conseil de février.

## **5) DEMANDE SUBVENTION VOYAGE ALLEMAGNE – COLLEGE E. LAROCHE**

M. le Maire fait part au Conseil d'une demande de subvention par un professeur d'Allemand pour un voyage de classe en Allemagne en avril 2019.

Après avoir examiné le programme, le Conseil s'interroge sur le programme qui leur paraît très chargé et qui par conséquent pourrait nuire aux bénéfices pédagogiques d'une telle sortie. Cependant, le Conseil est également conscient qu'un tel voyage pourrait sensibiliser les élèves à une autre culture. Le Conseil note également que dans le plan de financement prévisionnel, il ne semble pas y avoir des actions de « levée de fonds » par les élèves.

Toutefois, après discussion, compte tenu de l'importance des voyages mais en tenant compte du budget de la commune et les subventions déjà versées (notamment le FSE du collège), le Conseil décide d'accorder une subvention de 50 €, à verser uniquement si le voyage a lieu. (1 voix contre, 1 abstention, 4 voix pour)

## **6) CADEAUX POUR LES AINES**

M. Pierre BONNET présente sa proposition pour les cadeaux des aînés de la commune qui est adoptée à l'unanimité. La distribution se fera lors des vœux du maire.

## **7) FORMATION BIBLIOTHEQUE**

Mme Geneviève AIMASSO rend compte de la formation qu'elle a suivie avec le BDP Gironde. Elle explique l'évolution des services qui pourraient être trouvés dans un point lecture/bibliothèque (informatique, média), tout en relativisant à la taille de la commune et ses moyens. M. le Maire informe le Conseil que le point lecture de la commune est pour l'instant fermé mais qu'il espère pouvoir créer une convention avec Gornac, permettant sa re-ouverture car pour l'ouvrir aujourd'hui et bénéficier des services de la BDP, une future bénévole aura besoin de faire 11 jours de formation, mis en place par le BDP. En conventionnant avec Gornac, cette formation ne serait plus a priori obligatoire.

## **8) REPARATION DES CLOCHES DE L'EGLISE**

M. Pierre BONNET informe le Conseil que l'assurance prendra en charge la réparation du moteur permettant que les cloches sonnent toutes les heures. Mme Geneviève AIMASSO doit prendre contact avec la société BODET pour effectuer les réparations et également pour relancer la demande de devis pour la réparation de la grosse cloche qui est actionnée par une corde.

## **9) CHAMBRE FROIDE**

M. le Maire informe le Conseil que le devis signé a été envoyé à l'entreprise mais en raison d'un problème de panneau d'isolation, celle-ci propose un autre modèle au même prix. Ce nouveau modèle est légèrement plus grand. M. le Maire propose de demander à l'agent technique de prendre les mesures avant de donner un accord.

## **10) VŒUX DU MAIRE**

Vu l'implication du Conseil Départemental dans les projets de la commune, il est proposé d'inviter le Président Jean Luc Gleyze. Le Conseil donne son accord.

## **11) ACCORD DE PRINCIPE ACHAT LAVE-VAISSELLE SALLE DES FETES**

Mme Hélène CASAGRANDE informe le Conseil d'une possibilité de récupération d'un lave-vaisselle professionnel pour la salle des fêtes. Le Conseil donne un accord de principe en précisant qu'un lave-vaisselle « particulier » n'est pas envisageable. Le Conseil attend donc confirmation de cette éventuelle acquisition pour rallonger le plan de travail en inox dans la cuisine.

## **12) EQUIPEMENT EXTERIEUR ECOLE**

M. le Maire rappelle au Conseil l'attribution par le Conseil Départemental et le DETR pour l'aménagement de la cour de l'école (goudronnage et achat de structures). M. le Maire demande à Pierre BONNET et Mme Hélène CASAGRANDE de reprendre le dossier en concertation avec l'institutrice, sachant que les travaux doivent être retenus en mars 2019.

## **12 BIS) CADENCE AMORTISSEMENTS**

Suite aux écritures comptables de dissolution de la CDC des côteaux macariens, certains biens restant dans l'actif de la commune devaient faire l'objet d'amortissement (indépendamment du seuil démographique).

Les Immobilisations incorporelles (à savoir le 2031, 204, 2088) doivent faire l'objet d'amortissement quel que soit le seuil de population de la collectivité, ainsi que les subventions transférables qui s'y rattachent.

M. le Maire demande donc au Conseil de voter les durées d'amortissements.

## **12 BIS 2) MODIFICATION DE BUDGET**

Suite aux obligations de faire des amortissements sur l'actif de la commune, liés à la dissolution de la CDC, M. le Maire propose les modifications du budget.

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**RENCONTRE AVEC LE DDTM (REVISION DOCUMENT D'URBANISME)** – Lors d'une réunion avec le DDTM, le constat a été fait à propos des limitations pour urbaniser la commune. En effet, les problèmes paysagers restreignent la commune (le bourg étant situé en haut d'une crête), le SCOT limite la taille et le nombre de terrains à construire, le Bourg uniquement pourrait être densifié, dans le calcul des 2 ha (limite de SCOT) à urbaniser sur les prochains 20ans, le document d'urbanisme ne prendra qu'un hectare en compte en raison de sa durée

de vie de 10ans, et sur cet hectare, les grands jardins dans le bourg non boisés/non paysagés seront considérés comme terrain éventuel à bâtir, même si ce n'était pas le cas. Ces limitations sont nouvelles (loi ALUR 2014) et au moment de la première carte communale en 2009, elles n'existaient pas. Le Conseil montre une inquiétude très importante pour la survie du RPI, de l'école, voire du village à plus long terme. La révision d'une carte communale coûterait à la commune environ 15.000 euros mais avant d'enclencher ce processus, le Conseil souhaite étudier en interne le nombre réel de terrains qui resteraient à construire après déduction des « grand jardins » dans le Bourg. Le Conseil demande à M. le Maire de contacter un paysagiste du CAUE (service gratuit) pour également discuter les possibilités de l'insertion paysagère des constructions.

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER – Vu le nombre de maisons vacantes sur la commune, les terrains et bâtiments non entretenus et le fait, suite à la réunion avec le DDTM que les nouvelles constructions seront très limitées, M. le Maire présente brièvement le EPF et propose qu'un RDV soit pris pour analyser les différentes possibilités. Le Conseil donne son accord pour l'organisation d'un RDV.

D'ETAT D'ABANDON MANIFESTE – M. le maire informe le Conseil que ce dossier avance et qu'une délibération sera prise au Conseil de janvier. Il confirme avoir reçu une lettre recommandée ce jour concernant les terrains de M. Maitia en plein centre bourg.

LUMIERES NOEL - M. Pierre BONNET propose d'acheter d'autres lumières de Noël pour agrémenter la façade de la salle des fêtes. Après discussion, il a été décidé d'acheter selon le coût uniquement des guirlandes LED pour décorer l'arbre sur le côté de la salle.

RENOVATION MAIRIE – M. le Maire rappelle au Conseil qu'il est en train de faire les devis comme convenu pour rénover la mairie. Cependant il leur informe que la commune ne pourrait pas avoir l'aide du Conseil Départemental vu que le remplacement éventuel des fenêtres ne sera pas en bois mais en PVC. Les autres postes (peinture/changement lumières/création de placard) ne sont pas éligibles au niveau des aides du Département. Une demande de subvention DETR par contre peut être déposée.

La séance est levée à 8h45